

	DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SANTE, DE LA PREVENTION ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE
	DEPARTEMENT PROMOTION DE LA SANTE, PREVENTION ET VULNERABILITES
APPEL A CANDIDATURES POUR LE COREVIH GRAND-EST	

1. Rappel

Le COREVIH est une organisation territoriale de démocratie en santé en charge de :

- coordonner dans son champ et selon une approche de santé sexuelle les acteurs œuvrant dans les domaines du soin, de l'expertise clinique et thérapeutique, du dépistage, de la prévention et de l'éducation pour la santé, de la recherche clinique et épidémiologique, de la formation, de l'action sociale et médico-sociale, ainsi que des associations de malades ou d'usagers du système de santé ;
- participer à l'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients, à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques dans les domaines du soin, de la prévention et des dépistages, ainsi qu'à l'évaluation de cette prise en charge et à l'harmonisation des pratiques, notamment pour la prise en compte des besoins spécifiques des personnes vivant avec le VIH ou exposées à un risque d'infection par ce virus ;
- recueillir et analyser l'ensemble des données épidémiologiques mentionnées à l'article D 3121-36, ainsi que toutes les données régionales utiles à l'évaluation de la politique nationale en matière de lutte contre les IST et le VIH ;
- concourir par son expertise à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques nationales et régionales de la lutte contre les IST et le VIH et dans le domaine de la santé sexuelle, ainsi que sur demande du DG de l'ARS, au projet régional de santé prévu à l'article L1434-1 du présent code ;
- établir et mettre en œuvre un rapport annuel d'activité.

2. Contexte

Un COREVIH Grand Est (GE) a été créé au 6 juin 2017 par arrêté du DG de l'ARS, composé de 50 membres répartis en 4 collèges et dont le siège est aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS).

Au cours des mois de décembre 2018 et janvier 2019, 28 membres titulaires ou suppléants des antérieures régions Lorraine et Champagne-Ardenne ont démissionné du COREVIH, rendant de fait impossible une représentation équitable de l'ensemble du territoire de référence. Ces démissions constituent le point d'orgue de difficultés de fonctionnement auxquelles le bureau a été confronté depuis l'origine.

Convaincue du rôle majeur du COREVIH en matière de prévention et de lutte contre le VIH et les IST, l'ARS a décidé de lancer un appel à candidatures afin de constituer un nouveau COREVIH composé de 40 membres, avec la répartition suivante :

Collèges		Nombre de sièges
Collège 1	Représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant	12
Collège 2	Représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé	12
Collège 3	Représentants des malades et des usagers du système de santé	10
Collège 4	Personnalités qualifiées	6

A chaque membre titulaire du comité est associé un suppléant nommé dans les mêmes conditions. La durée du mandat des membres est de 4 ans renouvelable à compter de l'arrêté de nomination.

3. Modalités de dépôt des candidatures

Les personnes souhaitant être membre titulaire ou suppléant du COREVIH GE doivent envoyer leur formulaire de candidature dûment complété par messagerie, **avant le 17 mars 2019 minuit**, à l'ARS Grand Est à l'adresse suivante : ars-grandest-departement-prevention@ars.sante.fr.

Ce formulaire comporte les informations suivantes :

- Nom– Prénom – profession
- Coordonnées (adresse postale, mail, numéro de téléphone)
- Organisme/établissement/association/structure de rattachement
- Si candidature en tant que membre titulaire ou suppléant
- Choix du collège : 1, 2, 3 ou 4

Les candidatures seront examinées par l'ARS et les candidats seront informés du choix de l'ARS courant deuxième quinzaine de mars.

4. Assemblée générale d'installation

Une assemblée générale constitutive aura lieu le **jeudi 4 avril 2019 de 13h30 à 16h30 à Nancy** pour installer le COREVIH et élire le(a) président(e), le(a) vice-président(e) et les membres du bureau.

Les arrêtés de dissolution du COREVIH GE actuel et de composition du nouveau COREVIH GE seront pris avant cette assemblée générale, la semaine précédente.